

## Séance du 16 décembre 2019

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, FEVRE Corinne, ROUSSEAU François, VIELLARD Benoit, GAUTHIER Audrey, LAPLACE Jean-Louis, PESENTI Bruno, PRUNEAUX Andrée, LABOUROT Céline, HUMBLLOT Yves.

Excusés : BUCHAILLOT Thierry, BAUDARD Didier

### **RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) : Avenant à la convention SITIC du SIDEC :**

Dans la cadre des obligations liées au Règlement Général sur la Protection des Données, le SIDEC propose un accompagnement pour la mise en conformité de la commune face à ses nouvelles obligations. Le coût de cette prestation s'élève à 962 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant concernant la mise à disposition par le SIDEC d'un délégué à la protection des données mutualisé ainsi que les conditions générales de cette mise à disposition
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

### **TARIFS 2020 :**

Les tarifs de location de la salle des fêtes restent inchangés pour l'année 2020. Soit :

Durée	Habitants de PARCEY	Personnes de l'extérieur
1 jour	180 €	320 €
1 week-end	240 €	400 €
Week-end prolongé (3jours)	270 €	450 €

- Réunions publiques impliquant une association, un mouvement politique ou syndical, un comité d'entreprise ou autre dont le siège social n'est pas à PARCEY : Tarif 1 jour : 230 €
- Réveillon : (Soirée lucrative) : 500 €

La tarification de l'heure de ménage est portée à 25 €.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Le Conseil Municipal,

- ✓ Considérant que le déroulement du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux permet l'avancement de grade d'un agent communal relevant de ce cadre d'emploi, considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre De Gestion du Jura en date du 24 octobre 2019, décide de créer un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020.
- ✓ Accepte le devis de l'entreprise FERRAROLI d'un montant de 1446.48 € HT pour travaux sur la couverture de la salle Joseph Marteau.
- ✓ Approuve le rapport 2018 du Syndicat des Eaux de la Région de Dole sur le prix et la qualité du service public de l'eau.
- ✓ Accepte la proposition de la société JORDEL Médias pour la mise en conformité RGPD du site informatique de la commune. Coût : 144 € pour la mise en place et 432 € annuel pour l'hébergement.
- ✓ Les vœux du Maire auront lieu le 18 janvier 2020 à 18 h 30 à la salle des fêtes
- ✓ Après avoir fait part de son désaccord sur le manque d'anticipation des travaux d'assainissement avant le transfert de la compétence à la communauté d'agglomération du Grand Dole, M. Jean-Louis LAPLACE annonce sa démission et quitte la séance.
- ✓ Diverses informations relatives à des problèmes de règlement d'urbanisme sont communiquées aux conseillers municipaux.